

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2017

## Convocation du 16 janvier 2017

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE  
Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU,  
Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absente excusée :

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 25 novembre 2016** n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2-RÉSULTAT PROVISOIRE DES C.A. 2016

L'adjoint aux finances présente et commente les résultats provisoires des C.A.au 31/12/2016.

- **Budget annexe ASSAINISSEMENT**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	54 692,35 €	83 363,17 €	26 530,78 €	47 448,35 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs 2016		28 670,82 €		20 917,57 €
Résultats antérieurs reportés 2015		889,49 €		108 849,22 €
Résultats de clôture 2016		29 560,31 €		129 766,79 €

Section Investissement dépenses : Les pompes ont été remplacées à la station de La Grange pour 10 863 € par la SAUR et les travaux d'évacuation des eaux pluviales vers le Bandiat ont été réalisés par l'Ets ARSICAUD pour 8 438 €, au bourg. Nous enregistrons 2 236 € pour l'amortissement de matériel et 4 993 € pour le remboursement du capital de l'emprunt à taux zéro pour les travaux de la lagune de la Grange.

Section Investissement recettes : Le FCTVA perçu pour les travaux réalisés à n-1 est de 15 993 €. Il est à noter que nous n'avons toujours pas perçu le solde de la subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de la lagune de La Grange. Cette subvention est chaînée avec les travaux réalisés par l'industriel. Une réunion doit être organisée prochainement avec tous les participants pour clarifier cette situation d'attente.

Section Fonctionnement dépenses : Nous notons une augmentation sensible de la consommation d'électricité à la lagune de La Grange en raison des volumes importants rejetés durant le 1er semestre.

Section Fonctionnement recettes : 2 branchements supplémentaires au réseau en 2016. Les redevances des particuliers et de l'industriel (57 976 €), la prime d'épuration pour les années 2014 et 2015 (18 831 €) permettent d'équilibrer la section sans solliciter la subvention d'équilibre en provenance du Budget général.

- **Budget principal**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	468 761,66 €	536 573,54 €	140 313,13 €	61 388,43 €
Résultat de l'exercice avant les reports antérieurs		67 811,88 €	78 924,70 €	
Résultats antérieurs reportés		140 227,89 €		73 169,96 €
<b>Résultats de clôture</b>		208 039,77 €	5 754,74 €	

Section Investissement dépenses : Les principaux investissements sont : les armoires réfrigérées pour la salle des fêtes (3750 €), le tracteur-tondeuse + remorque (9700 €), le règlement des études sur l'état général de l'église effectuées en 2015 (11622 €), le solde du FDAC 2015 (16930 €) et des travaux divers dans les logements locatifs (20725 €). Le total des dépenses d'investissements s'élève à 79 299 €.

Section Investissement recettes : Les recettes proviennent essentiellement du virement de la section de fonctionnement (autofinancement) et des subventions d'investissement. Nous avons reçu la subvention de 6 000€ de la Région pour le remplacement des huisseries de la mairie. Le FCTVA récupéré sur les travaux 2015 est de 9 027 €. Le virement de la section de fonctionnement (72 824 €) n'a pas été effectué.

Section Fonctionnement dépenses : Les dépenses de fonctionnement courantes ont baissé par rapport à 2015 (38 000 €). Le virement vers la section de fonctionnement (72 824 €) n'a pas été effectué, ce qui justifie l'excédent conséquent constaté.

Section Fonctionnement recettes : Le produit des atténuations de charges a chuté (plus de CUI), le produit des services aussi (10 élèves en moins à l'école, cantine le mercredi non renouvelé), le produit des impôts locaux augmente à la marge (6780 €) suite à l'augmentation des bases et les dotations de l'État continuent à baisser (4000 €). Au total, c'est 15 000 € de produits en moins par rapport à 2015.

### **3-MONTANT DU LOYER LOGEMENT "LABROUSSE"**

Les travaux de réhabilitation de cette maison ancienne sont commencés. Ils devraient s'achever à la fin du 1er semestre. M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant du loyer. Deux montants sont avancés 500 € et 450 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour fixer le montant du loyer à 450 € mensuel.

FAVORABLE : 12 DÉFAVORABLE : 3

### **4-INDEMNITÉ REPRESENTATIVE DE LOGEMENT 2016**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 9 décembre 2016 de la Préfecture relatif à l'I.R.L. due aux instituteurs ne bénéficiant pas d'un logement de fonction. Ce courrier propose de reconduire à l'identique le montant 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition de la Préfecture de reconduire le montant de l'I.R.L. des instituteurs pour l'année 2016 soit un montant de base de l'I.R.L. de 2 185.00 €.

FAVORABLE : 15

### **5-PERSONNEL "service technique"**

Le service technique de la commune est composé de 2 agents : M. André JOURDE qui est en arrêt longue maladie et M. Thierry BARDY. Suite à l'arrêt de M. JOURDE, M. Bruno BERLAND a été recruté. M. Bruno BERLAND est démissionnaire.

Suite à ce départ, M. le Maire propose de recruter une personne afin de seconder M. Thierry BARDY.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'embauche d'une personne

FAVORABLE : 13 DÉFAVORABLE : 2

M. le Maire, en raison de la charge de travail sur la commune notamment sur la voirie, est favorable à un recrutement plein temps.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal favorables à l'embauche émettent un avis favorable pour un plein temps.

FAVORABLE : 10 DÉFAVORABLE : 3

M. le Maire, afin de soulager les dépenses de personnel qui ont fortement augmenté depuis 2014 propose d'engager cet agent en contrat unique d'insertion, avec possibilité à la fin du contrat d'une proposition pour un CDD, ligne soutenue par l'adjoint aux finances.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal favorables à l'embauche émettent un avis favorable pour un CUI de 2 ans (durée maximale, renouvellements et prolongements inclus 2 ans).

FAVORABLE : 7 DÉFAVORABLE : 5 ABSTENTION 1

### **5-CDC « Centre de loisirs sans hébergement »**

Depuis le début de l'année, la C.D.C. a implanté son Accueil de loisirs des mercredis en période scolaire sur notre commune. Une convention a été établie suite à une réunion qui s'est tenue en présence des représentants de la CDC et de la commune le 24 novembre 2016.

Lors de cette réunion, les représentants de la CDC ont fait part de leur intérêt à utiliser les locaux scolaires lors des petites vacances.

Ce souhait a été confirmé et il est utile de signer une nouvelle convention en ce sens, calquée sur la précédente.

À noter 2 remarques :

- la mise à disposition de la salle située à l'étage ne semble pas faire l'unanimité,
- article 7 : utilisation des espaces scolaires et protection du matériel (organisation).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour mettre à la disposition nos locaux scolaires à l'Accueil de loisirs communautaire lors des petites vacances.

FAVORABLE : 15

### **6-REPAS DES AÎNÉS**

La date est fixée au dimanche 9 avril 2017. Il est urgent de choisir le traiteur et l'animation.

M. le Maire évoque la possibilité de faire appel au restaurant local Fourchettes & compagnie.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable au projet de M. le Maire.

FAVORABLE : 5 DÉFAVORABLE : 7 ABSTENTION : 3

Martine QUOIRAUD et Raymond BENITO se portent volontaire pour rechercher un traiteur.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour effectuer le service.

FAVORABLE : 9 DÉFAVORABLE : 5 ABSTENTION : 1

La date du prochain conseil est fixée au **JEUDI 23 FÉVRIER 2017 à 20 h 00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.